



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-quatre,
Le cinq décembre à dix-neuf heures,

Les membres du comité, légalement convoqués, se sont réunis à, sous la présidence de Monsieur Denis LEROUX.

Date de convocation : 28 /11/2024

Date d'affichage : 28/11/2024

Nombre de membres :

- en exercice : 127
- présents : 27
- votants : 40

Nombre de voix :

- en exercice : 385
- présents : 121
- procurations : 96
- **nombre total de voix exprimées : 217**

Etaient présents :

Laure BOITEUX, Léon BONVALOT, Marie-Paule BRAND, Michèle CACHOT-USUNIER, Hervé CAGNON, Thierry CARTIER, Dimitri COULOUVRAT, Anthony CUENOT, Kévin FADIN, Valentin GAUTHEY (S), Denis LEROUX, Boris LOICHOT, Roland MARTIN, Olivier MESNIER, Dominique MOLLIER, Thierry MOREL, Valérie PAGNOT, Alexandre PANTEL, Corinne PARATTE, Roland PERROT, Daniel PRIEUR, Manuela RAMBAUD, Elisabeth REDOUTEY, Gilles ROBERT, Charles SCHELLE, Franck VILLEMAIN, Sébastien WOLFF.

Etaient absents excusés :

Cédric BÔLE, Christine BOUQUIN, David CHATELAIN, Philippe CHOLET, Jean-Noël CUENOT, Pascal DUFFNER, Jocelyne ERNST, Lucine FAIVRE, Florian GAIFFE, Pascal GODIN, Suzanne GUERRIN, Eric HOULLEY, Pascal JACQUOT, Céline JEAMBRUN, Raphaël KRUCIEN, Lydie LAB, Sylvie LE HIR, Régis LIGIER, Catherine MAUVAIS, Anthony MERIQUE, Christian MOREL, Catherine ROGNON, Dominique RONDOT, Emmanuel SAULNIER, Hervé SIMONIN, Pierre VAUFREY, Marcelline VIPREY, Marielle WILCZAK.

Etaient absents :

Didier BARTHOD, Yann BEAUFILS, Aurélie BESCHET, Françoise BEURET, Francis BILLOD-MOREL, Luc BINDER, Fabrice BOBILLIER, Jérôme BOILLON, Patrick BOISSENIN, Martial BOURNEL-BOSSON, Justine BRIQUEZ, Benoit CALAME, Isabelle CHEVAL, Matthieu CHEVAL, Bruno CHOLLEY, Olivier CLEMENCE, Pascal CLEMENCE, Jacqueline CUENOT-STALDER, Jean-Philippe DA COSTA, Jean-Pierre DEVILLERS, Baptiste FAYARD, Jean-Michel FEUVRIER, Alain GAIFFE, Frédéric GAIFFE, Etienne GIGON, Fabrice GIRARDIN, Aurore GOSSO, Maurice GROSSET, Lucienne HEMLER, Bénédicte HERARD, Christian HERARD, Thierry HOUSER, Bernard JACQUET, François JACQUOT, Christophe JANIN, Nicolas JUBIN, Christian MAUVAIS, Nicolas MARGUET, James MICHEL, Francine MISERE, Philippe MITTAG, Jean-Louis MOUGIN, Joëlle MOUGIN, Frédérique MOUREAUX, Denis NARBEY, Sarah OEUVRARD, Jean-Luc PAGNOT, Adrien PELLEGRINI, Raphaël PEQUIGNOT, Vivien PERRET-GENTIL, Bernard PRETOT, Hervé PREVITALI, Catherine RACINE, Christian RAMEL, Jérôme RENAUD, Marlène RENAUD, Laurent ROUSSET, Pascal ROUGNON, Yves ROY, Fabien ROYER, Jean-Noël SAUNIER, Régis SOULET, Véronique TATU, Michel TROUILLOT, Gérard VAUCHIER, Marie-Josèphe

VERMOT, Baptiste VILLEMEN, François VILLIER, Jérôme VOINET, Céline VUILLEMEN, Jean-Luc VUILLEMEN, Ingrid WILLEMEN-JEANNIN, Pierre-Jean WYCART.

Ont donné pouvoir :

Cédric BÔLE a donné pouvoir à Dominique MOLLIER,
Christine BOUQUIN a donné pouvoir à Marie-Paule BRAND,
David CHATELAIN a donné pouvoir à Thierry MOREL,
Jean-Noël CUENOT a donné pouvoir à Elisabeth REDOUTEY,
Lucine FAIVRE a donné pouvoir à Valentin GAUTHEY (S),
Florian GAIFFE a donné pouvoir à Dimitri COULOUVRAT,
Eric HOULLEY a donné pouvoir à Gilles ROBERT,
Céline JEAMBRUN a donné pouvoir à Charles SCHELLE,
Sylvie LE HIR a donné pouvoir à Denis LEROUX,
Anthony MERIQUE a donné pouvoir à Franck VILLEMEN,
Christian MOREL a donné pouvoir à Valérie PAGNOT,
Catherine ROGNON a donné pouvoir à Kévin FADIN,
Pierre VAUFREY a donné pouvoir à Laure BOITEUX,
Marcelline VIPREY a donné pouvoir à Anthony CUENOT.

Secrétaire de séance : Daniel PRIEUR

Objet : 2024-035 : Plan de mobilités simplifié

CONTEXTE :

La charte du Parc naturel régional du Doubs Horloger indique l'importance de travailler sur la diminution de la dépendance à la voiture individuelle. Avec la mise en place du Plan doux horloger et la création de la marque des mobilités Owdo, nous souhaitons lancer un plan de mobilités simplifié afin de pouvoir déployer la marque Owdo et avoir une stratégie commune au Pays Horloger sur les mobilités.

DESCRIPTION :

Le plan de mobilités simplifié (PdMS) est un outil qui a été mis en place à la suite de la LOM (Loi d'Orientation des Mobilités) en 2019, à disposition des territoires moins denses. L'échelle du Pays Horloger a été choisie car cela correspond à l'échelle du bassin de mobilité défini par la Région Bourgogne-Franche-Comté. Un travail avec les 3 CC sera donc mis en place.

Les objectifs du plan de mobilités simplifié pour le Pays horloger seront les suivants :

- Définir une feuille de route cohérente à l'échelle du SCoT ;
- Rendre effective la marque Owdo ;
- Conforter la prise de compétence mobilité des EPCs et favoriser la mutualisation et la coopération entre les 3 CC ;
- Faciliter les réponses aux AAP et les échanges avec les partenaires.

Ce plan de mobilité simplifié couvrira les actions sur les 5 prochaines années et sera un premier plan de mobilité. L'objectif est donc de créer une cohérence entre les différents modes qui existent déjà, d'améliorer la visibilité et la lisibilité de ces modes pour le grand public et de déployer quelques aménagements nécessaires à mettre en œuvre pour améliorer les mobilités sur le territoire.

Le plan se déroulera en 3 phases : un diagnostic, afin de recenser tous les projets existants et avoir une analyse plus qualitative avec des questionnaires et entretiens, suivi de la création de plusieurs scénarios, puis de l'écriture d'un plan d'action. L'objectif sera de valider politiquement ce plan d'ici automne 2025.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- D'autoriser la réalisation d'un plan de mobilités simplifié par les agents du Pays Horloger

Approbation à l'unanimité

Nombre de voix : 217	Exprimés (en voix) : 217
- pour : 217	- abstention : 0
- contre : 0	- ne prend pas part au vote : 0

Pour extrait certifié conforme,
le Président
Denis LEROUX

